



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française - Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de MURET

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 du mois de mars à 11H00, le Conseil Municipal de la commune de Longages dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absent ayant donné pouvoir	Absent	Date de la convocation
23	20	3	0	17/03/2026

### D2026-14

Présents : Jean-Michel DALLARD, Odette PONS, Jean-Louis EYCHENNE, Alexandra COSTES, Vivien BENTAJOU, Arlette ROUMY, Florian CASTILLE, Laurence COUTENCEAU, Pierre DELMAS, Corinne DELHOM, Didier BLANC, Valérie LAGARDE, François COT, Nagette LIGOT, Patrick RASSINEUX, Marie-France REY, Aurélie RIGAIL, Jérémy RACIONERO, Corinne LONGUET, Johan ALBERT.

Pouvoirs : Laurent CERON donne procuration à François COT. Stéphanie MINETTI donne procuration à Jean-Michel DALLARD, Gilles ADOLPHE, donne procuration à Jean-Louis EYCHENNE.

Secrétaire de séance : Alexandra COSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

### OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

#### EXPOSE

Après l'élection du Maire, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire élu, se prononce sur le nombre de postes d'Adjoints à créer.

Conformément aux articles L.2122-1, L.2122-2 et L.2122-3 CGCT, le Conseil Municipal se prononce sur le nombre de postes d'Adjoints à créer.

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints. Ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif global de l'Assemblée, soit 6 pour 23 conseillers. Le nombre d'adjoints au Maire ne peut être inférieur à un.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 6 postes d'Adjoints et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- La création de **6 postes d'Adjoints au Maire.**

Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Certifié exécutoire par le Maire élu, Monsieur  
Notifié le 24/03/2026  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 24/03/2026  
Et l'acquiescement reçu sous le numéro de certificat : cf. en haut à droite de la délibération  
Et de la publication le 24/03/2026

Fait en mairie de Longages, le 21/03/2026

**Le Maire élu**

**Jean-Michel DALLARD**

*2026/03/23*



**Le Secrétaire de séance**

**Alexandra COSTES**



Affiché en Mairie le 23/03/2026  
Jusqu'au 23/04/2026